



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant autorisation d'un virement de crédits dans le budget 2019

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 08 mai 2019**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu l'arrêté n° 008/RD/DP du 16 janvier 2019 portant approbation du budget de l'année 2019 de la Ville de Pikine ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;

DELIBERE

Article premier : Un virement de crédits d'un montant de **21 300 000 FCFA** est autorisé dans le budget 2019 de la ville de Pikine et s'établit ainsi qu'il suit :

I - PRELEVEMENTS

Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant (FCFA)
412	6303	Location de véhicules	14 500 000
509	655	Frais de formation et de recyclage	6 800 000
Total des prélèvements			21 300 000

II – RENFORCEMENTS

Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant (FCFA)
321	650	Personnel soumis au régime de rémunération des fonctionnaires	6 800 000
401	6304	Location de matériels de terrassement et engins divers	14 500 000
Total des renforcements			21 300 000

Fait et délibéré en Mairie le ...08 MAI 2019

